

**DEMANDE D'OFFRE DE PRIX POUR DES
SERVICES/APPEL A CONSULTATION**

**Suivi et accompagnement juridique des enfants migrants
non accompagnés et séparés au Maroc dans le cadre du
projet
« Assistance et protection des enfants non accompagnés
et séparés au Maroc »**

DEMANDE D'OFFRE DE PRIX/APPEL A CONSULTATION

N° : *OIM/Rabat/RFQ/2019/035*

Mission : *Rabat, Maroc*

**Nom du Projet : *Assistance et protection des enfants migrants non accompagnés et séparés
au Maroc***

PX.0089.MA10.21.01.004

**Titre des Services/Consultation : *Suivi et accompagnement juridique des enfants migrants
non accompagnés et séparés au Maroc***



IOM International Organization for Migration
OIM Organisation Internationale pour les Migrations
OIM Organización Internacional para las Migraciones

Demande d'offre de Prix/Appel à consultation

L'Organisation internationale pour les migrations (ci-après dénommée l'OIM) se propose d'engager des Prestataires de service/consultants pour le suivi et l'accompagnement juridique des enfants non accompagnés et séparés au Maroc pour laquelle cette demande d'offre de prix/ Appel à consultation est publiée.

L'OIM invite les prestataires de service/consultants à fournir leur Proposition technique et financière pour la fourniture du **suivi et accompagnement juridique des enfants migrants non accompagnés et séparés au Maroc dans le cadre** du projet *assistance et protection des enfants non accompagnés et séparés au Maroc*. Des informations complémentaires sur les services sont fournies dans les Termes de Références (TDR) ci-joints.

Les Prestataires de services/consultants seront sélectionnés sur la base des procédures de Sélection Qualité-Coût décrites dans cette Demande d'offre de prix/Appel à consultation.

La Demande d'offre de prix/Appel à consultation est constituée des documents suivants :

Section I. Instructions aux Prestataires de services ;

Section II. Termes de références ;

Les Propositions doivent être soumises soit par courrier au bureau de l'OIM sis à 11 rue ait ourir, Souissi, Rabat avant 17H00 soit par email à l'adresse électronique moroccoprocurement@iom.int en mettant dans l'objet de l'email : « **Suivi et accompagnement juridique** » au plus tard le *31 décembre 2019 à minuit*. Les propositions reçues tardivement ou incomplètes ne seront pas acceptées.

Table des Matières

Section I - Instructions aux Prestataires de Services / Consultants3

Section II. Termes de référence6

Section I - Instructions aux Prestataires de services / Consultants

1. Introduction

- 1.1 Seuls les Prestataires de services/consultants peuvent soumettre leurs Propositions technique et financière pour les services requis. Les Propositions constituent la base des négociations contractuelles devant aboutir à un contrat signé avec le prestataire/consultant sélectionné.
- 1.2 Les Prestataires de services/consultants ne doivent pas être engagés à une mission quelconque qui serait en conflit avec leurs obligations présentes ou passées vis-à-vis d'autres entités adjudicatrices, ou qui les placerait dans une position qui les empêche d'être en mesure de mener à bien la mission au mieux des intérêts de l'OIM.
- 1.3 L'OIM n'est pas tenue d'accepter toute proposition et se réserve le droit d'annuler le processus de sélection à tout moment avant l'attribution du contrat, et ce, sans encourir de responsabilité vis-à-vis des Prestataires de services

2. Manœuvres collusoires, frauduleuses et coercitives

- 2.1 Le Règlement intérieur de l'OIM exige que le Personnel de l'OIM dans son ensemble, les soumissionnaires, fabricants, fournisseurs ou distributeurs se conforment aux normes les plus strictes en matière de déontologie pendant le processus de passation et d'exécution de tous contrats. L'OIM rejette toute proposition des soumissionnaires et peut, le cas échéant, mettre fin à leur contrat s'il est établi qu'ils se sont livrés à des manœuvres collusoires, frauduleuses ou coercitives. En vertu de ce règlement, l'OIM définit aux fins du présent paragraphe, les termes énoncés ci-dessous comme suit :

3. Clarifications et amendements des documents de Demande d'offre de prix/Appel à consultation

- 3.1 À tout moment avant la soumission des propositions, l'OIM peut, pour quelque raison que ce soit, sur sa propre initiative ou en réponse à une clarification, modifier la Demande d'offre de prix/Appel à consultation.
- 3.2. Les Prestataires de services/consultants peuvent demander des clarifications sur toutes parties de la Demande d'offre de prix/Appel à consultation. La demande doit être adressée par écrit et soumis à l'OIM à l'adresse indiquée plus haut.

4. Préparation des Propositions

- 4.1 L'Offre du Prestataire de services/consultant doit comprendre les éléments suivants :
 - a) la Proposition technique, et
 - b) la Proposition financière.
- 4.2 La Proposition, ainsi que toutes correspondances y relatives partagées par les Prestataires de services et l'OIM doivent être en *français*. Tous les rapports préparés par le Prestataire de services/consultant doivent être rédigés en *français*.
- 4.3 Les Prestataires de services/consultants sont appelés à fournir le prix de leur service en dirhams marocains (MAD).
- 4.4 Les termes et la méthode de paiement doivent être clairement spécifiés.

5. Proposition technique

- 5.1 La Proposition technique doit fournir les informations suivantes :
 - a) Une brève description du profil du Prestataire de Services et un résumé de l'expérience récente de chaque partenaire sur des missions similaires.
 - b) Une description de la méthodologie de travail pour exécuter la mission
 - c) La liste de l'équipe professionnelle proposée par domaine d'expertise, leurs positions et les tâches qui seraient confiées à chaque membre de l'équipe professionnelle
 - d) Le CV du personnel professionnel proposé

6. Proposition financière

- 6.1 La Proposition financière doit comprendre tous les coûts afférents à la mission, ces coûts doivent être ventilés par activité, incluant a) rémunération du staff b) les dépenses tels transports, équipement, licences c) toutes les taxes applicables,

7. Évaluation

- 7.1 les Propositions seront évaluées sur la base de leur conformité aux Termes de référence, aux exigences de la Demande d'offre de prix/Appel à consultation et sur application d'un critère d'évaluation,
- 7.2 Une proposition est rejetée à ce stade si elle ne répond pas aux aspects importants des Termes de référence

8. Attribution du Marché

Le contrat sera attribué par voie d'un avis d'attribution.

Les propositions/candidatures devront être envoyées soit par courrier à l'adresse de l'OIM Rabat avant 17H00 soit par email à l'adresse électronique : morocccprocurement@iom.int, en indiquant en objet « **Suivi et accompagnement juridique** », au plus tard le **31 Décembre 2019 à minuit**. Merci de noter que la taille de l'email ne devra pas dépasser 10Mo.

Le Prestataire de services/consultant est censé commencer sa mission en date du **1^{er} janvier 2020**.

Section II. Termes de référence

1. Contexte

Le Maroc est un pays d'origine, de transit et de destination des enfants migrants non accompagnés et séparés (ENAS). La majorité des ENAS identifiés sont originaires principalement de la Guinée, de la Côte d'Ivoire, du Nigéria, du Mali et du Cameroun¹, et ils transitent par le Maroc pour traverser la Méditerranée et arriver en Europe. Parallèlement, plusieurs acteurs du terrain ont constaté un flux important d'enfants Marocains séparés de leurs parents ou en situation d'abandon en mouvement vers l'Europe².

La plupart des ENAS identifiés au Maroc pendant les dernières années vivent dans des conditions extrêmement critiques. En fait les ENAS identifiés dans de grandes villes marocaines comme Rabat et Casablanca, où les enfants vivent dans la rue et sont obligés de mendier pour survivre sans assistance ni protection. La combinaison de ces facteurs critiques expose gravement les enfants non accompagnés et séparés aux risques d'exploitation et de traite³.

Face à l'ampleur du phénomène migratoire et aux vulnérabilités des migrants et en particulier des enfants migrants, le Gouvernement marocain, dans le cadre de la politique d'immigration et d'asile, a adopté des mesures pour répondre aux exigences des enfants migrants. Cependant, il reste toujours des efforts à déployer pour assurer une protection effective aux ENAS sur le territoire marocain.

C'est à ce titre, que l'OIM Maroc en partenariat avec différents Ministères marocains mets en œuvre depuis janvier 2018 le projet "Assistance et protection des enfants non accompagnés et séparés au Maroc" afin de travailler en coordination avec les acteurs clés au Maroc sur la protection des ENAS.

¹ *Antonia Carrión and Michèle Zirari., Retour et Intérêt Supérieur de l'enfant: Référencement des mineur-e-s non accompagne-e-s, IOM, 2016*

² *Données collectées dans le contexte des formations pour les acteurs de la société civile au Maroc, aout – décembre 2017*

³ *Field assessment on human trafficking and non-accompanied children in Oujda and Nador, IOM Morocco, April 2017*

2. Objectif général de la Consultation

Afin de contribuer à l'amélioration du système d'assistance et de protection juridique des enfants non accompagnés et séparés au Maroc, l'OIM Rabat mandate une consultation pour la mise en œuvre d'une assistance spécifique pour :

- Collaborer très étroitement avec les départements en charge de la protection et de l'assistance aux migrants au sein de l'OIM Maroc pour fournir un conseil juridique pour les actions en lien avec la protection et l'assistance des ENAS au Maroc et fournir le cas échéant un accompagnement dans les procédures judiciaires.

3. Offre de service:

La consultation s'inscrit dans le cadre du projet « Assistance et protection des enfants non accompagnés et séparés au Maroc » financé par le Ministère des Affaires étrangères du Danemark.

Cette mission aura pour finalité:

- Un accompagnement et suivi juridique auprès des institutions compétentes afin d'assurer la protection des ENAS en accord avec les lois et jurisprudences nationales et internationales relatives à la migration et à la protection de l'enfance en vigueur.

4. Durée de la consultation

Neuf mois (9 mois)

5. Les qualifications requises

Formation et connaissances	<ul style="list-style-type: none">- Connaissances dans le domaine de la migration à l'échelle internationale, du droit et de la jurisprudence internationale en la matière ;- Excellente connaissances dans le domaine de la protection de l'enfance et de la migration des enfants- Être habilité à exercer la profession d'avocat devant les tribunaux du Maroc
Langues	<ul style="list-style-type: none">- Excellente maîtrise de l'arabe (standard et dialectal).- Bonne maîtrise du français (écrit et parlé)
Compétences	<ul style="list-style-type: none">- Excellentes capacités d'analyse, de synthèse et rédactionnelles.- Bonne capacité à travailler en équipe et bon sens du relationnel avec les partenaires.- Bonnes aptitudes interpersonnelles et organisationnelles.- Être parfaitement à jour des lois et de la jurisprudence nationale et internationale qui concerne le domaine de la consultation.